



Conseil Communal L'Isle

Séance du Conseil communal du 12.06.2025 Condensé du procès-verbal

Point 1. Statutaire.

La séance du Conseil communal débute à 20h15. L'appel est fait par la secrétaire **31** Conseillers-ères présents- es lors de l'appel, **11** Conseillers-ères excusés-es, **1** Conseiller-ère absent-e. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Un courrier de démission de M. Pierre Olivier Cloux a été reçu par le Conseil et lut à l'assemblée.

La lecture de l'ordre du jour n'est pas demandée. Il est demandé une modification de l'ordre du jour qui est modifié comme suit

Ordre du jour :

1. Statutaire
2. Election des membres du bureau
3. Election d'un membre de la Commission des Finances
4. Préavis 05/2005 : compte 2024
5. Préavis 06/2025 : Demande d'un crédit de CHF 58'000.-- TTC, (subvention non déduite) pour la modification de l'alimentation du jet d'eau du bassin de la Venoge
6. Préavis 07/2025 : Demande de crédit de CHF 23'000.-- pour le rachat d'un tronçon de conduite privée du CAD (Chauffage à distance)
7. Communications de la Municipalité
8. Communications du Bureau
9. Propositions individuelles

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité par **30** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Les Conseillers ont tous reçu le procès-verbal de la séance du 11.03.2025. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. Le procès-verbal est accepté par **29** voix pour, **0** voix contre et **1** abstention.

Point 2. Election des membres du Bureau

M. Arnaud Cloux, Président, seul candidat, est élu tacitement en tant que Président. Sont également élu tacitement : Mme Céline Käser, Vice-Présidente, Mme Isabelle Décosterd et M. Paul Hützli, Scrutateurs et Mme Laurence Zimmermann et M. Denis Baudat, Scrutateurs suppléants.

Point 3. Election d'un membre de la Commission des Finances

Suite à la démission de M. Pierre-Olivier Cloux, M. Didier Schmidt seul candidat est élu tacitement

Point 5. Préavis No 05/2025 : Comptes 2025.

M. Daniel Pasche, membre de la commission, lit le rapport de de la commission de gestion. La discussion est ouverte et il est répondu aux différentes questions.

1. *Administration Générale* Il est répondu aux questions.
2. *Finances* : Pas de question.
3. *Domaines et Bâtiments* : Il est répondu aux questions.
4. *Travaux* : Il est répondu aux questions.
5. *Instructions Publiques et Cultes* : Pas de question.
6. *Police* : Pas de question.
7. *Sécurité Sociale* : Pas de question.
8. *Services Industriels* : Il est répondu aux questions.

Remarques sur les comptes en général : Pas de question.

Le préavis 05/2025 est accepté à l'unanimité par **30** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Point 6. Préavis 06/2025 : Demande d'un crédit de CHF 58'000.-- TTC, (subvention non déduite) pour la modification de l'alimentation du jet d'eau du bassin de la Venoge

M. Schmidt Didier, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis.

M. Jean-Daniel Richard, membre de la commission, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte et il est répondu aux différentes questions.

Le préavis 06/2025 est accepté par **30** voix pour, **0** voix contre et **0** abstentions.

Point 7. Préavis 07/2025 : Demande de crédit de CHF 23'000.-- pour le rachat d'un tronçon de conduite privée du CAD (Chauffage à distance)

M. Marc Baumann, membre de la commission, lit le rapport de la commission technique en charge de ce préavis.

M. Christian Salomon, membre de la commission, lit le rapport de la commission des finances. La discussion est ouverte et il est répondu aux différentes questions.

Le préavis 07.2025 est accepté par **28** voix pour, **0** voix contre et **2** abstentions.

Point 8. Communication de la Municipalité.

Mme la Syndique et chacun des Municipaux prennent la parole à tour de rôle et exposent les points concernant leur dicastère.

Point 9. Communication du bureau du Conseil

La prochaine séance est fixée au 8 octobre 2025.

Les Conseillers-ères sont prié-ées de réserver la date du 27 septembre 2025 pour la sortie du Conseil.

Point 10. Propositions individuelles

Il est répondu aux différentes questions.

La séance est levée à 21h36.

Tout référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de dix jours (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Bureau du Conseil communal

Arnaud Cloux
Président du Conseil



Carole Ueltschi
Secrétaire du Conseil

